

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE

du 25 juillet 2023 à 19 heures

Présents : Jean-Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET-TIRION - Lysiane FREMON - Thierry BERRES – Nicole DJIANN - Yannick MARCHAL – Stéphanie PREVOST – Jean-Luc SAUTEL - Eric BOISSIN – Régine MARCY - Albert MOZZATTI

Absents excusés : – Daniel MORSELLI - Brigitte QUERE – Corinne LARCHER – Grégory THERAUBE – Danièle REYNAUD

Absents non excusés :- Alain CHARTIN

Procurations : – Daniel MORSELLI à Roger HALEGOUET - Brigitte QUERE à Thierry BERRES – Danièle REYNAUD à Lysiane FREMON

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

Intervention de la Poste-Banque Postale en début de séance : M. MOLLARD, directeur de secteur et M. GRECO, responsable de l'aménagement du territoire de la Poste

Contexte économique :

- La baisse du trafic courrier depuis 2008 représentait 70% du CA, avec les évolutions technologiques du numérique cela ne représente plus que 17,5%
- La COVID a accentué l'utilisation de cette technologique (- 29% de fréquentation).
- Augmentation du plafond des paiements sans contact, donc moins de retrait (7% par an).
- Le face à face baisse de 55% dans les bureaux de poste.

En Ardèche, il y a 173 points de contact – 46 bureaux de poste dont 6 France Service et 12 facteurs guichetiers, 14 postes relais et 111 postes agences communales/intercommunales.

Fréquentation à Lablachère (bureau ouvert 21h30/4jours) : 20 clients/jour - 30 opérations/jour soit – 26%.

Quelles sont les alternatives ?

Agence postale communale : convention entre la mairie et la poste valable 9 ans et reconductible tacitement 1 fois - Indemnités de 1284€/mois –

Possibilité d'installer une borne numérique (fourni) pour consultation du compte et autres administrations (comme à France Service) et faire des virements

Opérations réalisables : courrier, colis, recommandés, affranchissements, vente de timbres, services financiers réduits (500€/semaine). Vente de produits et services.

Matériel fourni complètement par la poste (informatique, armoire forte, etc) ; besoin : 1 m linéaire de guichet

Le démarrage est assisté de formation et un suivi d'un professionnel.

2 fois dans l'année on réunit le personnel pour l'informer des nouveautés.

En cas de frais d'installation, la poste intervient jusqu'à 50% des travaux dans la limite de 25 000€/2 et 10 000€ pour mise en sécurité des locaux

Statistiques des mises en place : 91% de clients satisfaits – 97% de maires satisfaits

Poste relais (chez un commerçant) : convention avec un commerce pour 3 ans avec renouvellement sur 3 ans par tacite reconduction – Indemnité de 426€/mois + % sur les affranchissements – 5% sur les produits préaffranchis

Ligne de travail sécurisée avec accès très limité sur les comptes bancaires par confidentialité – équipements en fonction de la place – pas d'ordinateur mais un smartphone équipé

Statistiques des mises en place : 96,5% de clients satisfaits – 93% de commerçants très satisfaits en raison de l'amplitude horaire mais fermeture annuelle

Par rapport aux opérations réalisées qui sont 40% bancaires, on pencherait pour une agence postale communale.

La responsabilité totale reste à la charge de la poste mais mutualisation du travail avec la mairie. L'indemnité versée couvre les frais de la mairie (salaire et frais variables).

Le Maire : y a-t-il des remontées sur les fermetures aléatoires actuelles de la poste ?

M. GRECO : Non rien car en général les informations passent par la mairie

Les modifications n'interviendraient que dans 6 mois/1 an et cela se fera par délibération du conseil municipal. Si rien ne se passe on réduira le temps d'ouverture de la poste à 12h/semaine car au niveau des charges se sera indispensable

Régine MARCY : vous fermeriez la poste en rémunérant la mairie pour ce service, je ne vois pas l'intérêt

M. GRECO : si, car les charges sont conséquentes : il y a le bâti, les impôts et charges salariales, il y aurait une économie énorme pour la poste et il existe un fonds de roulement consacré à cette alternative.

A. Mozzatti : la poste est ouverte actuellement 23h et ce n'est pas assez. En cas d'ouverture d'une agence commerciale, le service rendu aux usagers serait important mais chez un commerçant il y a des fermetures pour congés, ce que l'on ne retrouve pas dans les mairies.

M. Mollard : Si l'on maintient la poste l'ouverture passerait à 12h/15h, cela dépend des communes et des besoins. Les personnes âgées viennent surtout le matin

S. Prévost : Pourtant vous envisagez d'ouvrir dans les nouvelles structures l'après-midi donc il y aura un problème

M. Mollard : c'est une question d'organisation et les horaires doivent s'inscrire dans la régularité

T. Berrès : vous vous basez sur la baisse des fréquentations mais si l'on baisse les ouvertures ce sera encore accentué. Chez France Service il faut un accompagnement pour les bornes, à la mairie ce sera pareil.

M. Mollard : Ce sont des accès pour des opérations limitées et nous maîtrisons le temps

M. Gréco : depuis la fin du mois dernier, on s'est efforcé de ne jamais fermer une journée entière sauf en cas de grèves ; j'envoie les horaires aux mairies pour communication. La fréquentation n'a pas augmenté mais nos modes de consommation ont changé.

R. Halegouet : nous subissons l'incapacité que la poste a eu de ne pas prévoir ce phénomène. Les habitants s'interrogent sur les ouvertures car ils sont perdus.

Quelle sécurité sera mise pour le personnel et notamment pour l'argent liquide ?

M. Mollard : Peu d'argent encaisse et peu d'opérations de retraits. Il n'y a pas d'attaque à main armée et en cas de cambriolage le coffre est équipé pour détruire le contenant. Un directeur de la sûreté vient pour valider la sécurité des fonds et des personnes.

Ch. Labalme : qui a la maîtrise de l'agent qui tiendra ce poste ?

MM. Mollard et Gréco : On désigne un agent, cela peut être une embauche ou quelqu'un déjà en poste. Il faudra assurer la continuité du service en cas d'absence. La poste assure la formation des agents communaux qui tiendront ce poste. Les besoins en place : 1 m linéaire et il y a un accompagnement pour l'implantation et la sûreté et l'acheminement des fonds.

Le Maire : rien ne se fera sans l'accord du conseil municipal. Le maître mot est le service rendu au public et sa satisfaction. En conclusion, nous délibérerons lors d'un prochain conseil municipal.

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Approuvé à l'unanimité

1. Régularisation enquête publique aliénation de trois chemins ruraux

Il est proposé de déclasser les chemins ruraux suivants :

Chemin du Serre de Varlet – Chemin de Nadal - Chemin le Plot (rue de l'école)

Le commissaire enquêteur a donné accord à l'aliénation de ces trois chemins, aucune observation n'a été faite pendant l'enquête publique.

Approuvé à l'unanimité

2. Achat terrain élargissement Chemin de Boissin

La commune a sollicité en 2009 les riverains de la voie communale n° 11 dite Chemin de Boissin afin que ces derniers lui cèdent une bande de terrain de 1m de large nécessaire à l'élargissement de cette voie trop étroite ne permettant pas le passage des camions de pompiers.

Cinq d'entre eux ont accepté cette proposition qui a permis d'élargir la voie à 6 mètres Un sixième riverain a refusé provoquant ainsi un rétrécissement sur la dernière partie de la voie communale.

Le nouveau propriétaire accepte de céder 1 mètre afin de permettre la continuité de cet élargissement.

Approuvé à l'unanimité

3. Achat terrain élargissement Impasse des Plots

L'accès dessert la sortie de secours de la caserne des pompiers, le funérarium et un îlot de cinq habitations.

La chaussée n'est pas suffisamment large pour permettre le croisement des véhicules légers ou le passage de camions en toute sécurité. Il est donc nécessaire de l'aménager sur une largeur de 5 mètres.

Deux propriétaires sur trois ont accepté de céder à la commune de Lablachère une section de terrain permettant cet élargissement.

Approuvé à l'unanimité

4. Décision modificative au chapitre 041

Les crédits aux opérations d'ordre au 041 n'ont pas été ouverts, il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver la décision modificative suivante :

Dépenses			Recettes		
Article (Chap) Opération	Libellé	montant	Article (Chap) Opération	Libellé	montant
2158-(041)	Autres	12 588.00	238-(041)	Avances versées sur commande	12 588.00
Total Dépenses		12 588.00	Total Recettes		12 588.00

Approuvé à l'unanimité

5. Désignation coordonnateur recensement 2024

- Officialisation du volontariat de Roger HALEGOUET, adjoint au Maire, pour assurer la fonction de coordonnateur communal du recensement d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement 2024.
- Madame POUGET-TIRION Dominique, adjointe au maire, coordonnateur suppléant
- Madame MARCY Régine, conseillère municipale, coordonnateur suppléant

R. Halegouet : le recensement se passera de janvier à février 2024. Il y aura une formation en septembre ; l'embauche des recenseurs se fera en son temps

Le Maire remercie les élus volontaires pour cette mission

Approuvé à l'unanimité

6. Convention co-maitrise d'ouvrage voie-douce Joyeuse-Lablachère

L'aménagement de la voie douce entre Joyeuse et Lablachère relève pour partie de la compétence intercommunale (83%) et pour partie de la compétence communale (17%)

La partie « étude » du projet bénéficie de financements publics à hauteur de 80%.

Afin d'assurer la réalisation et la bonne coordination des études et des travaux d'aménagement, la commune de Lablachère a souhaité déléguer sa maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes pour la partie de voirie communale concernée. Une convention de co-maitrise d'ouvrage jointe à la présente et approuvée par le conseil communautaire le 30 mai 2023 précise la réalisation.

T. Berrès : le bureau d'étude donnera un chiffrage de l'ouvrage. La CdC finance l'étude.

A. Mozzatti : pourquoi monte-t-on jusqu'à la route de Planzolles ?

T. Berrès : pour sécuriser les nouvelles constructions ADIS

JL Sautel : on pourrait envisager une voie douce du carrefour des quatre routes jusqu'à l'école

Le Maire : cela fera partie d'une étude ultérieure

M. Carrier : On peut emprunter les trottoirs existants

JL Sautel : les voitures circulent très vite

Le Maire : on privilégie ce secteur car on veut sécuriser les enfants qui vont au collège

T. Berrès : ce sera une étude qui se fera jusqu'à la maison de l'enfance, le pumtrack, et pourquoi pas la piscine

Le Maire : d'autre part, nous avons aménagé un accès piéton rue Joseph Blanc et il en sera de même rue Ch. Tourrel.

Ces aménagements sur des voies communales sont moins contraignants que sur des voies départementales.

Approuvé à l'unanimité

7. Mise à jour du classement unique des voies communales (Chemin de Boissin – Impasse des Plots)

Le maire expose au conseil que la commune a créée au lieu-dit Les Plots à la place du délaissé du département, une voie communale dite Impasse des Plots. Cette voie communale d'une longueur de 308m et d'une largeur de 5m est constituée également des parcelles n° C2137 pour 1a25ca et C2139 pour 1a65ca.

Son point de départ se situe au carrefour du Chemin du Rieublanquet pour se terminer à la limite de la parcelle n° C2105.

Elle prend l'appellation d'Impasse des Plots et portera le numéro R21 au tableau de classement des voies communales.

Le Maire propose d'approuver le classement de cette voie communale

Approuvé à l'unanimité

8. Création d'un poste d'adjoint technique de 22h annualisé

Création d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique ouvert aux fonctionnaires et le cas échéant aux agents contractuels sur le fondement des articles L.332-14 et L.332-8 du code général de la fonction publique n°202307250.

Création à compter du 1^{er} septembre 2023 d'un emploi permanent d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 22 heures 00 minutes annualisées qui sera occupé par un fonctionnaire. Il y a lieu de remplacer la cantinière qui a démissionné en mars 2022, par un poste d'agent de maîtrise qui a été remplacé par un CDD,

Cela évitera de prendre des CDD pour pallier les absences comme on l'a fait précédemment.

R. Halegouet : ce n'est pas un poste supplémentaire, c'est quelqu'un qui est parti et remplacé par un CDD depuis un an.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Décision du maire concernant la pose des compteurs de sectorisation

Ces cinq compteurs de sectorisations imposés par l'agence de l'eau permettront de mieux localiser les fuites d'eau et d'obtenir des subventions. Actuellement nous avons 30% de pertes et nous sommes dans les normes. Nous avons fait un appel d'offre et les prestations des deux entreprises en concurrence sur le plan technique sont identiques en qualité.

Sur le plan financier, l'offre des Ets LEYRIS s'élève à la somme de 42 137,20€ HT – l'offre des Ets BOYER s'élève à la somme de 32 323,65€ HT. Les travaux seront donc confiés aux Ets BOYER le mieux disant.

Décision du Maire concernant les travaux de sécurisation pour la traversée de Notre dame

Considérant la demande de consultation au mieux disant sur le site Achat Public en date du 19 juin 2023 concernant des travaux de voirie pour la sécurisation de la traverse du hameau de Notre dame à Lablachère,

Nous avons tenu compte des réponses à cette consultation des établissements COLAS France à Le Pouzin (07) et LAUPIE SAS à Clairac (30), SATP s'est excusée de ne pouvoir répondre à cette consultation.

Les prestations des deux entreprises sur le plan technique sont sensiblement identiques en qualité.

L'offre des Ets COLAS s'élève à la somme de 64 880€ HT. Celle des Ets LAUPIE s'élève à la somme de 56 033,50€ HT.

Les Ets LAUPIE ont été retenus compte tenu de la différence de prix

Incivilités

Tous les jours nous constatons des incivilités, sur les cabines à livres saccagées et affiches brûlées, panneaux de rue volés, chiens errants, voitures mal garées, excès de vitesse, etc... Ces phénomènes tendent à se multiplier.

Le forage

Il a été décidé de faire le nettoyage décennal de ce forage. Cette opération s'est déroulée sur une semaine pendant laquelle le tubage puis la pompe ont été retirés, le forage inspecté par caméra, nettoyé puis remis en route. Il a fallu ensuite attendre quelques jours le résultat des analyses de l'eau. Aujourd'hui tout fonctionne bien. Un compte-rendu de cette opération a été publié dans le dernier bulletin municipal.

JL Sautel : combien ce forage débite-t-il de m³/h ?

D. Pouget Tirion : 35m³/h

Le Maire : le forage de la Pauzette débite suffisamment et les sources également. Nous avons dépanné la commune de Planzolles qui a manqué d'eau deux fins de semaines consécutives.

Aménagement rond-point tabac presse

Des plots ont été posés place de la Jaujon afin d'interdire le stationnement sauvage et dangereux et éviter ainsi des accidents comme cela a failli se produire dernièrement (un enfant a manqué d'être percuté alors qu'il tentait de traverser la rue sur le passage pour piétons sur lequel était arrêtée une voiture)

Passage piétons route de Planzolles

Suite à la pétition des habitants de la route de Planzolles (vitesse excessive) des passages pour piétons ont été matérialisés au sol. Cette route sera partagée par la future voie douce et il faut espérer que cela fera encore ralentir les conducteurs irrespectueux.

JL Sautel : il existe des matérialisations au sol très efficaces.

Rassemblement soutien aux élus du 3 juillet (article Tribune)

A la demande de l'Association des Maires de France, les élus de Lablachère et la population se sont rassemblés le 3 juillet 2023 devant la mairie dans un geste de soutien aux Maires agressés et aux édifices saccagés au cours des dernières journées de violence à la suite de la mort de Nahel. Merci à la Tribune pour son article – Rien dans le Dauphiné Libéré.

BM

Un deuxième BM a été distribué à la suite du premier lorsque l'on a constaté que la troisième page était mal imprimée à la suite d'une panne de matériel chez l'imprimeur. La distribution a été terminée aujourd'hui.

Eglise St Julien

La partie gauche de l'édifice semble s'affaisser et se fissure anormalement. Un géotechnicien a analysé le sol et a constaté que le bâtiment repose par endroits sur des poches argileuses entraînant un effondrement d'une partie de l'église. Des témoins de fissures ont été posés. La municipalité a demandé à un bureau d'étude d'analyser la structure et de lui proposer les solutions pour remédier au problème et consolider ce bâtiment. L'église reste ouverte pour l'instant mais si le technicien du bureau d'étude en question alerte sur un danger potentiel, le Maire fermera provisoirement cet édifice.

Plainte par courrier dénonçant des vitesses excessives route de Planzolles

Lecture du courrier de M BLANC dénonçant la vitesse excessive route de Planzolles et l'emplacement d'un panneau gênant la visibilité de ce riverain.

Le Maire : nous recevons très régulièrement ce type de courrier. Je peux faire un arrêté interdisant aux conducteurs de se comporter comme des imbéciles mais j'ai bien peur qu'il ne servirait à rien.

Je transmets ce courrier aux Gendarmes afin qu'ils mettent régulièrement en place des contrôles de vitesse.

Enfin en ce qui concerne la sécurité des piétons, il est envisagé de mettre en place une voie piétonne du panneau d'agglomération jusqu'à la cave mais cette opération doit être menée conjointement avec les services du département.

Prise en charge du suivi des condamnés milieu ouvert – permanence mairie

La conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation était à la recherche d'un local lui permettant de prendre en charge le suivi des personnes condamnées du milieu ouvert. En effet, le bureau qu'elle occupait à Joyeuse n'est plus disponible. Le Maire a proposé la salle du conseil dans laquelle elle pourra tenir une permanence hebdomadaire.

Le Maire rappelle que la commune a accepté de recevoir des personnes condamnées à un travail d'intérêt général (TIG)

Tour de table

CARRIER Martine : sans commentaire

HALEGOUET Roger : départ d'une ATSEM en octobre 2023 en mi-temps thérapeutique. Une commission d'embauche se réunira pour une dizaine de candidatures. Le conseil d'école de juin s'est bien passé, pas de récrimination contre la mairie. Renouvellement d'une ATSEM qui fait 18h, elle est enceinte il faudra la remplacer pendant son congé maternité.

POUGET TIRION Dominique : sans commentaire

FREMON Lysiane : le 3 Août 2023 une commission se réunira pour étudier les attributions des 20 logements ADIS au Castellet : T3 : 580€, T4 : 640€. Ces logements devaient être ouverts à la location fin septembre/début octobre.

BERRES Thierry : sans commentaire

DJIANN Nicole : Les réseaux sociaux sont très fréquentés et les habitants manifestent leur satisfaction. Facebook atteint 1400 abonnés et surtout enregistre de nombreuses interactions (12 475 pour le dernier mois avec 52 000 couvertures de publication) : ces chiffres sont importants car ils prouvent que la page de la mairie est active et consultée régulièrement. De plus le post concernant l'alerte cambriolage a été partagé 800 fois.

PanneauPocket atteint 337 adhérents, c'est bien mais pas encore assez pour que les habitants soient informés en temps réel d'évènements importants sur la commune. Nous vous encourageons vivement à charger cette application gratuite sur votre téléphone.

MARCHAL Yannick : en ce qui concerne l'éradication des nids de frelons asiatiques : sur Lablachère 7 nids ont été détruits contre 2 l'année dernière ; un nid a été repéré à hauteur d'homme. Les destructions de frelons asiatiques sont payées par la CdC mais pour des nids de frelons ordinaires cela reste à la charge du demandeur. (plus de 100€)

MARCY Régine : sans commentaire

BOISSIN Eric : sans commentaire

SAUTEL Jean-Luc : sans commentaire

MOZZATTI Albert : sans commentaire

PREVOST Stéphanie : Il y a des problèmes de stationnement le dimanche. J'ai assisté à une bagarre pour une place sur le parking de Netto.

Le Maire : une signalisation supplémentaire indiquant la direction des principaux parkings a été mise en place pour l'été. Un grand parking à côté de la Maison de l'enfance a été ouvert. Peut-être que cette signalisation n'est pas assez performante. Maintenant il faut aussi considérer que s'ils le pouvaient les promeneurs feraient leurs courses au marché à bord de leur voiture.

R. Halegouet : le grand parking de la Maison de l'Enfance était pratiquement vide

T. Berrès : La législation nous impose un lettrage et cela ne se voit pas très bien. Peut-être faut-il indiquer le nombre de places par parking.

La séance est levée à 22h

Jean Pierre LAPORTE

Maire

Nicole DJIANN

Secrétaire de séance

